

Qu'est-ce que le Portail Famille ?

Bienvenue sur le Portail Famille

Accueil

Bienvenue

Je suis parent :

Grâce au Portail Famille, vous allez pouvoir :

- **Réserver** / **Annuler** vos prestations
- **Consulter** vos factures / **Payer** en ligne
- **Accéder** / **Modifier** votre dossier

Je suis assistant(e) maternel(le) sur l'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

Grâce au Portail Assistant(e) Maternel(le), vous allez pouvoir :

- **Accéder** / **Modifier** votre dossier
- **Vous inscrire** aux matinées d'éveil et/ou événements du Relais Petite Enfance

Accéder à votre compte :

Adresse e-mail*

Mot de passe*

☒ Se souvenir de moi

Mot de passe oublié ?

Connexion

Pas de compte ?

Si vous êtes parent et que vous n'avez pas encore de compte :
Pour le créer, **vous devez vous rapprocher de votre structure enfance/jeunesse**

Si vous êtes assistant(e) maternel(le) et que vous n'avez pas encore de compte :
Pour le créer, **vous devez vous rapprocher de votre Relais de rattachement**

Merci,

Retrouvez les structures qui proposent le Portail Famille, dans le menu à gauche ou ci-dessous par commune

Découvrez les services proposés par votre commune

Ce nouvel outil, déjà présent dans 9 communes de l'Agglomération, sera mis en place pendant l'été, au plus tard en septembre 2025.

C'est pourquoi, pour cette nouvelle année scolaire, vous avez reçu, via le cartable de votre enfant, un dossier papier à compléter et à retourner en mairie **le vendredi 4 juillet au plus tard.**

Bon à savoir : l'accueil de loisirs des « Aventur'Riez » rejoindra ce Portail Famille prochainement.

L'équipe d'animateurs aura ainsi accès à cette plateforme collaborative et à ses documents !

Mode d'emploi

Sur le Portail Famille, votre compte sera créé par le service municipal en charge de la restauration scolaire, qui vous fournira sous peu un tutoriel.

Ainsi, en ligne, vous pourrez inscrire vos enfants à la cantine, mais aussi les désinscrire, notamment en cas d'absence connue (maladie, rendez-vous,...).

Ensuite, il vous sera possible d'accéder à vos factures, les payer en ligne si vous le souhaitez **et** si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique.

Enfin, ayant accès à votre dossier, vous pourrez en modifier les données, notamment numéro de téléphone, adresse mail,...

La mise en place de ce nouvel outil, accessible en ligne 24h/24 et 7 jours/7, simplifiera donc vos démarches.